



**Ministère de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire
et de la Forêt**

Paris, le 27 mai 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Approvisionnement en carburant : mesures dérogatoires applicables aux agriculteurs

Stephane LE FOLL a saisi le secrétaire d'Etat chargé du budget Christian ECKERT afin de mettre en place une dérogation pour les agriculteurs permettant, compte tenu des actuelles difficultés d'approvisionnement, d'utiliser le fioul domestique (FOD) au lieu du gazole non routier (GNR) pour l'approvisionnement de leurs tracteurs dans le cadre des travaux agricoles ou forestiers.

Cette décision d'application immédiate est en vigueur jusqu'au lundi 30 mai 2016 à minuit.

Dans la situation exceptionnelle que traverse le pays Stephane LE FOLL est soucieux de permettre aux agriculteurs de limiter autant que possible les conséquences négatives sur leur activité.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr
 @Min_Agriculture